FISCALITÉ

PRINCIPES DE BASE DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

I. COMPRENDRE L'UTILITÉ DE L'IMPÔT

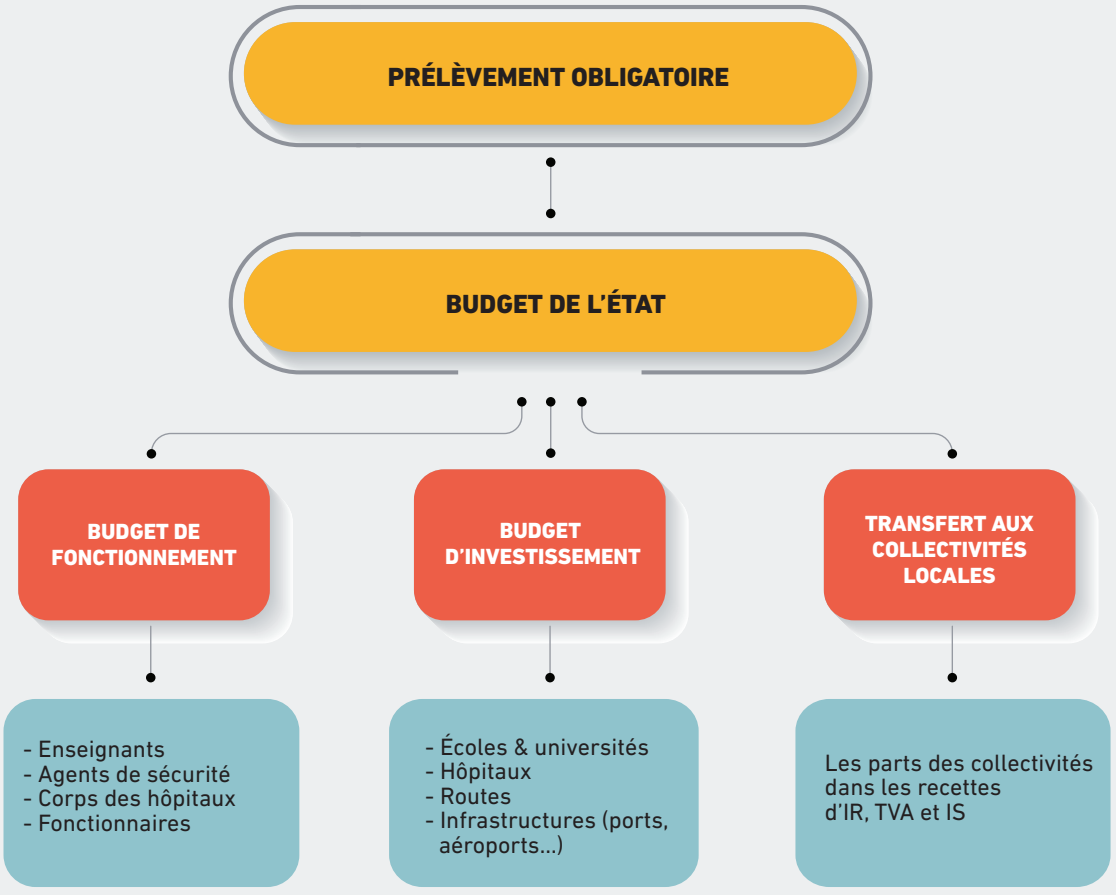

II. LES 2 TYPES D'IMPÔTS

IMPÔTS DIRECTS

IMPÔTS PRÉLEVÉS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

- Impôts sur les sociétés
- Impôts sur les revenus

IMPÔTS INDIRECTS

IMPÔTS PRÉLEVÉS SUR LES BIENS DE CONSOMMATION ET D'INVESTISSEMENT

- TVA
- Droits de douanes

III. QUELLES SONT LES PERSONNES ASSUJETTIES À L'IMPÔT ?

PERSONNES PHYSIQUES

- Entreprises individuelles
- SNC, SCS
- Sociétés immobilières

PERSONNES MORALES

- Les sociétés anonymes (SA), en commandite par actions (SCA) et par actions simplifiées (SAS)
- Les SARL
- Les établissements publics
- Les coopératives
- SNC s'il y a un associé personne morale

IV. À QUELS IMPÔTS SONT-ELLES ASSUJETTIES ?

PERSONNES SOUMISES À L'IR

L'IR S'APPLIQUE AU REVENU GLOBAL DES PERSONNES PHYSIQUES

- Revenu professionnel
- Revenus salariaux
- Revenus et profits fonciers
- Revenus et profits mobiliers
- Revenus agricoles

PERSONNES SOUMISES À L'IS

L'IS S'APPLIQUE AUX PERSONNES MORALES

- Activités industrielles
- Activités commerciales
- Activités artisanales

V. QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES PERSONNES SOUMISES À L'IS OU À L'IR?

OBLIGATION DE SE CONFORMER AUX LOIS ET RÈGLEMENTS COMPTABLES ET FISCAUX

- CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS
- LA LOI 9-88 RELATIVE AUX OBLIGATIONS COMPTABLES DES COMMERÇANTS ET LE CGNC
- LA LOI 15-95 FORMANT CODE DE COMMERCE
- LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

VI. LES ENTREPRISES SONT TENUES D'ÉTABLIR TOUS LES 12 MOIS UN BILAN AVEC SES ANNEXES ET LES ETATS DE SYNTHÈSE

1. LE BILAN
2. LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
3. L'ÉTAT DE SOLDES DE GESTION (ESG)
4. LE TABLEAU DE FINANCEMENT (TF)
5. LES ÉTATS ANNEXES (TABLEAUX ANNEXES) QUI COMPLÈTENT L'INFORMATION DONNÉE PAR LE BILAN, LE CPC, L'ESG ET LE TF.